

DELIBERATION**N° 2026.2****CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE
MAGNY LE HONGRE**

Nombre de Conseillers		
Votants	En exercice	Présents
27	29	25
Date de convocation : le 20 janvier 2026		
Date d'affichage : le 20 janvier 2026		

**Séance du vingt-six janvier
deux mille vingt six
à vingt heures trente**

Le 26 janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 20 janvier 2026 s'est réuni salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Véronique FLAMENT-BJARSTAL, Maire de Magny le Hongre.

Présents : Mesdames BELLINI, BRISSARD, CHAAR, DELON, DENOYELLE, FLAMENT-BJARSTAL, FLEURIEL, HENRY, LAMAIRE, MOVAHEDI, PEREZ-LOPEZ, POSE, RENUCCI, RESTA, STEPHAN.

Messieurs CHOUKROUN, CURUTCHET, GIANNETTI, GUERIN, JACOB, PORTES, ROBERT, ROYER, SCHILLINGER, SETHIAN.

Absents excusés : Monsieur MASSON ayant donné pouvoir à Madame LAMAIRE
Monsieur MENIGOZ ayant donné pouvoir à Monsieur ROYER
Monsieur BOUJEMAÏ
Monsieur ROMERO

Secrétaire de séance : Anne-Marie STEPHAN

OBJET
CRÉATION DE POSTES
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE

Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu les titres I^{er} et II du Livre I^{er} du Code Général de la Fonction Publique,
Vu les articles L313-1 et L313-4 du Code Général de la Fonction Publique,
Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoint Administratifs,
Vu le tableau des effectifs,

Considérant qu'il convient de créer de 2 postes d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

✍ ARTICLE 01 :

Décide :

D'autoriser le Maire à créer :

- Deux postes d'Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.

Grade	Ancien effectif	Modification	Nouvel Effectif
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	13	+ 2	15

➤ **ARTICLE 02**

- D'imputer les dépenses correspondantes au Budget de 2026.

➤ **ARTICLE 03**

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- 📁 Monsieur le Sous-préfet de Torcy,
- 📁 Madame le Receveur du Trésor Public
- 📁 Remis aux archives communales.

Véronique FLAMENT-BJÄRSTÅL



Maire de Magny Le Hongre

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, 43 rue du Général-de-Gaulle, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur.

Le tribunal administratif peut être aussi saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.